

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ VASELINE SPRAY

Code du produit : 887051

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Préparation

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

SDS@valvoline.com

Société :

Téléphone :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

Stockage:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

PENTANE NORMAL ISOPROPANOL

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro		
	d'enregistrement		
PENTANE NORMAL	109-66-0	Flam. Liq. 1; H224	>= 20 - < 25
	203-692-4	STOT SE 3; H336	
	601-006-00-1	(Système nerveux	
	01-2119459286-30-	central)	
	xxxx	Asp. Tox. 1, H304	
		Aquatic Chronic 2,	
		H411	
		EUH066	



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes,	Non attribuée	Asp. Tox. 1; H304	>= 15 - < 25
isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	918-481-9	EUH066	
	01-2119457273-39-		
	XXXX		
ISOPROPANOL	67-63-0	Flam. Liq. 2; H225	>= 10 - < 15
	200-661-7	Eye Irrit. 2; H319	
	603-117-00-0	STOT SE 3; H336	
	01-2119457558-25-	(Système nerveux	
	XXXX	central)	
Substances avec limite d'exposition su	ır le lieu de travail :		
PROPANE	74-98-6	Flam. Gas 1; H220	>= 15 - < 25
	200-827-9	Press.	
	601-003-00-5	Gas Liquefied gas;	
	01-2119486944-21-	H280	
	XXXX		
BUTANE NORMAL	106-97-8	Flam. Gas 1; H220	>= 10 - < 15
	203-448-7	Press.	
	649-196-00-5	Gas Liquefied gas;	
	01-2119474691-32-	H280	
	XXXX		
ISOBUTANE	75-28-5	Flam. Gas 1; H220	>= 5 - < 10
	200-857-2	Press.	
	601-004-00-0	Gas Liquefied gas;	
	01-2119485395-27-	H280	
	XXXX		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de facon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Co

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières

absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale /

nationale (voir section 13).

Assurer une ventilation adéquate.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les veux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'

extraction.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de

l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues. des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer

soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
PENTANE NORMAL	109-66-0	VME	600 ppm 1.800 mg/m3	CH SUVA
			nal Institute for Occupational	
	Health, Si la \	/ME a été respectée	, il n'y a pas à craindre de lés	sions du foetus.
		VLE	1.200 ppm 3.600 mg/m3	CH SUVA
	Information su	ipplémentaire: Natio	nal Institute for Occupational	Safety and
	Health, Si la V	ME a été respectée	, il n'y a pas à craindre de lés	sions du foetus.
		TWA	1.000 ppm 3.000 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
PROPANE	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			Safety and
ISOPROPANOL	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA
	Information su	ipplémentaire: Natio	nal Institute for Occupational	Safety and
	Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	400 ppm	CH SUVA
			1.000 mg/m3	
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and			



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

	accidents du	Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.		
BUTANE NORMAL	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m3	CH SUVA
ISOBUTANE	75-28-5	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m3	CH SUVA

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
ISOPROPANOL	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 143

Filtre de type Type protégeant des particules (P)

В

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique aérosol

Couleur blanc, translucide

Odeur d'alcool

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

8 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : 0,6 % (v)

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair Non applicable

Température d'inflammation > 200 °C

Température de

décomposition

Donnée non disponible

рН Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 573 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,66 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

Aldéhydes

Métaux alcalins alcalis

Amines

Oxyde d'éthylène

halogènes isocyanates Oxydants bases fortes

agents réducteurs forts

Ne pas utiliser d'équipement en aluminium à des

températures au dessus de 49 °C.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

PENTANE NORMAL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 5.000 mg/m3

Durée d'exposition: 8 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): >= 3.160 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

ISOPROPANOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,84 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 16000 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

PROPANE:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.237 mg/l

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

BUTANE NORMAL:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 50000 ppm

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

ISOBUTANE:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris, mâle): 520400 ppm

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

sensibles.

Composants:

PENTANE NORMAL:

Résultat : Légère irritation passagère

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

ISOPROPANOL:

Résultat : Légère irritation passagère

ISOBUTANE:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

PENTANE NORMAL:

Résultat : Légère irritation passagère

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

ISOPROPANOL:

Résultat : Irritant pour les yeux.

ISOBUTANE:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: test in vitro

Résultat: négatif

PROPANE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

BUTANE NORMAL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

ISOBUTANE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

vinaigre") Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Rat

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

PENTANE NORMAL:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

ISOPROPANOL:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

PENTANE NORMAL:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME

peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

ISOPROPANOL:

Remarques : Système nerveux central



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Date de révision: 04.04.2023 Version: 2.0 Date d'impression: 16/11/2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aigue pour le milieu : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

PENTANE NORMAL:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,26 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10,7

Durée d'exposition: 72 h

Evaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

ISOPROPANOL:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.770 -

7.450 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

les autres invertebraquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

PROPANE:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

BUTANE NORMAL:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023 Version: 2.0

OSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): Prévu > 10 - <

100 ma/l

Durée d'exposition: 48 h Remarques: QSAR

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Algues vertes): Prévu 7,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: QSAR

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

ISOBUTANE:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

PENTANE NORMAL:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 87 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 80 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

BUTANE NORMAL:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

PENTANE NORMAL:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,39

ISOPROPANOL:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,05

PROPANE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,36

BUTANE NORMAL:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,89

ISOBUTANE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,76

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en : (D)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de : 203

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Étiquettes : Flammable Gas

IATA_P (Passager)

Instructions de : 203

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non

l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

l'environnement

RID

Dangereux pour : non

l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 50.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2%

aromatics

Proprietary of Valvoline Vaseline Spray

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Gas : Gaz inflammables
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Press. Gas : Gaz sous pression

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023

IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale: IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: 000000274792

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aerosol 1	H222, H229	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ VASELINE SPRAY

Version: 2.0 Date de révision: 04.04.2023 Date d'impression: 16/11/2023